

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr. Six mois 10 fr. Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.

M. Hays, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Table of train schedules for the Orléans railway company, listing routes, departure times, and arrival times for various stations like Cahors, Agen, Paris, etc.

Cahors, le 31 décembre 1872.

Une année finit, et chacun, au dernier jour comme au premier, se demande : où en sommes-nous ? où allons-nous ? et ce sont toujours les mêmes obscurités, les mêmes incertitudes, toujours et partout les mêmes périls, devenus plus menaçants encore.

C'est si vrai, que ce provisoire lui-même, qui devrait être un terrain neutre pour tous les partis, est, en réalité, le domaine d'un parti. Que faut-il donc, pour sortir d'une situation dont tout le monde reconnaît les dangers, et pour que l'année qui va s'ouvrir voie la France retrouver un gouvernement définitif, un gouvernement capable de lui assurer un lendemain ?

Il faut imposer silence aux intérêts personnels, se débarrasser des préjugés et des préventions; ne pas se laisser effrayer par de ridicules fantômes; tenir compte de l'expérience et de l'histoire; reconnaître les vrais principes d'un bon gouvernement, et, ainsi préparés, chercher parmi les partis en présence, celui qui, dans ses principes et ses représentants, offre les meilleures garanties de stabilité, de probité politique, de désintéressement gouvernemental.

Et il ne faut pas différer cette recherche et retarder ce choix. La question politique, la question du gouvernement définitif, domine toutes les autres; on ne peut rien faire de solide, de durable, de vraiment efficace, avant d'avoir décidé ce point capital.

Le soin principal du gouvernement provisoire devrait être de préparer le pays pour la solution qui sera jugée plus conforme à ses intérêts et ses besoins. L'Assemblée doit déployer toute sa puissance, pour obtenir que tout soit organisé et dirigé vers ce but.

Correspondances

On considère comme fort importante la conférence que doit avoir aujourd'hui M. Thiers avec la première sous-commission de la commission des Trente. Les membres de la sous-commission s'entretenaient avec le président de la République des idées qu'ils ont déjà examinées entre eux, et lui demanderont de formuler à son tour les mesures constitutionnelles qu'il juge nécessitées par la situation.

Quoiqu'il en soit, il est urgent que cette situation s'éclaircisse, attendu que les incertitudes entretenues par les divergences actuelles sont on ne peut plus funestes à l'industrie et au commerce et, en se prolongeant, empêchent une augmentation du chômage dont nul ne saurait prévoir les conséquences sur la tranquillité publique.

Il n'y a rien de vrai dans la nouvelle, accueillie trop légèrement par quelques journaux, que M. Thiers aurait offert à M. Guizot la présidence de la République.

L'affaire des passeports avec l'Allemagne est terminée. Les passeports entre les deux pays ne seront plus nécessaires à partir du 1er janvier.

Les membres du corps diplomatique iront mercredi à Versailles, présenter au président de la République leurs souhaits du nouvel an. Comme l'année dernière, il n'y aura pas de discours au nom du corps diplomatique, et chaque chef de mission présentera individuellement ses félicitations à M. Thiers.

Les ambassadeurs japonais ont été reçus aujourd'hui par lord Lyons. Demain ils seront reçus successivement par M. Olozaga, par le comte d'Appony et par le comte d'Arnim.

Revue des Journaux

Le rôle de la majorité est actuellement fort simple. Sous un gouvernement monarchique, elle fait et défait les ministères; sous un gouvernement provisoire comme le régime actuel, où le gouvernement lui-même n'est qu'une délégation de l'Assemblée, la majorité est tout: elle règne, gouverne et administre.

D'ailleurs, il ne dépend de personne de modifier à son gré les circonstances, ni de changer les termes du mandat donné à l'Assemblée réunie à Bordeaux pour signer la paix et arracher le pays à la dictature révolutionnaire.

L'Assemblée élue en 1871 n'aura donc accompli la première partie de son œuvre qu'après la complète libération du sol; elle n'aura accompli la seconde que le jour où les fonctionnaires de hasard, nés de l'émeute, ne pèseront plus sur la conscience du suffrage universel.

extrême; pour se sauver, elle a remis ses pouvoirs à des délégués; ceux-ci, attaqués à leur tour par les radicaux et la Commune, se trouvant dans une position analogue, ont institué un pouvoir exécutif pour combattre la démagogie; mais l'Assemblée est toujours omnipotente vis-à-vis du gouvernement, comme le suffrage universel l'est vis-à-vis de la forme même du régime qui conviendra le mieux aux intérêts et aux traditions du pays.

Dans les conjonctures actuelles, peut-on faire mieux? peut-on faire plus? Faut-il, alors que nous sommes encore sous le coup de l'exécution du traité de paix et sous le coup des éventualités démagogiques, ouvrir la porte à toutes les compétitions en cherchant de nouveaux expédients constitutionnels?

Le gouvernement de l'Assemblée et par l'Assemblée, avec délégation, toujours révocable, du pouvoir exécutif, est la seule possibilité du moment. Ce régime ne doit et ne peut cesser que le jour où l'on jugera le moment venu de doter la France d'une Constitution, aussi provisoire et aussi courte que l'on voudra, mais en bonne forme et complète en toutes ses parties.

Sans doute ce régime est provisoire; mais il a cela de satisfaisant, qu'il ne pourrait se prolonger plus de six mois après l'acquittement du dernier milliard et l'évacuation totale. D'ici là que la majorité poursuive son œuvre de réorganisation intérieure, qu'elle reprenne possession du gouvernement et de l'administration, en maintenant les ministres sous son autorité, qu'elle prépare la libération politique de la nation, comme elle prépare sa libération financière.

Patrie.

Les députés de la majorité présents à Paris se sont émus du mouvement qui s'est produit dans l'opinion publique, à l'occasion de la déclaration de M. Thiers devant la commission d'enquête du 4 septembre, que la Prusse n'avait jamais voulu la guerre, qu'elle ne l'avait point préparée, et qu'elle pouvait, à cet égard, décliner toute espèce de responsabilité.

Nous croyons savoir que, dès la rentrée de la chambre, un incident sera soulevé à ce sujet, et que la majorité de l'Assemblée compte ainsi protester contre cette déclaration de M. le président de la République.

Pays.

Les temps sont durs pour les journalistes et

es journaux républicains. Nous apprenions ces ours derniers que le journal de Marcou, de Carcassonne, la *Fraternité*, venait d'être condamné à une fort respectable amende; que l'*Emancipateur*, de Duportal (*tout un monde*), était lui aussi, condamné pour la troisième ou quatrième fois à vider ses poches dans les caisses publiques, et que le susdit *tout un monde* était requis, par le même jugement, de passer deux ans sous les verrous pour les articles publiés par lui dans son journal; aujourd'hui c'est la condamnation du *Défenseur des droits de l'homme et de la femme* qui nous arrive.

Cette feuille, qui se fait imprimer sur papier rouge, était citée devant la cour d'assises du Rhône, pour outrages à la morale publique et religieuse, et pour outrages envers la religion catholique. Le *Défenseur des droits de l'homme et de la femme* a été condamné à 1,000 fr. d'amende et son rédacteur en chef, le sieur Derbez, à deux années d'emprisonnement.

Il est vrai que les débats de l'audience ont révélé que le sieur Derbez était un repris de justice.

Paris-Journal annonce que, sur la demande du général gouverneur de Paris, le mercier du boulevard de Strasbourg, qui avait affiché un placard insultant pour l'Assemblée nationale, va, dit-on, être traduit devant un conseil de guerre.

COMMISSION DES TRENTE.

Séance de la deuxième sous-commission.

(27 décembre)

La deuxième sous-commission des Trente s'est réunie à Versailles hier vendredi, à une heure et demie, sous la présidence de M. Sacaze.

La sous-commission a repris la discussion du projet de M. Marcel Barthe. Pour faire quelque chose de sérieux et de pratique, a dit celui-ci, il faut se placer au point de vue de la réalité. Le fonctionnement de notre Assemblée, indépendamment des divisions des partis, présente trois inconvénients. D'abord elle est trop nombreuse; l'ordre et le calme nécessaires aux délibérations n'y règnent pas suffisamment. En second lieu, elle est exposée, comme toute Assemblée unique, à porter de la précipitation dans la confection des lois, de l'incohérence et de la confusion dans l'ensemble des dispositions. Enfin, placée en face d'un pouvoir exécutif nommé par elle, elle peut se trouver en contradiction avec lui. De là naissent des conflits qui agitent le pays et qui troublent le mouvement des affaires. Voilà la situation.

La nature du mal indique les moyens à y appliquer. Ils consistent à diminuer le nombre des membres délibérant et votant ensemble, à permettre à l'Assemblée de revenir, par une nouvelle délibération, sur une loi ou une résolution hâtivement votée; enfin, à placer entre elle et le président de la République un pouvoir modérateur qui puisse apaiser les conflits, en arrêter les effets et amener une conciliation. Voilà le triple but que M. Marcel Barthe s'est proposé d'atteindre en présentant son projet.

La discussion a eu lieu à un double point de vue, celui du présent et celui de l'avenir, c'est-à-dire d'une époque où l'Assemblée actuelle aura cessé de fonctionner.

Un membre a fait observer que la création d'une section de contrôle ne ferait pas cesser les conflits, car si elle était composée d'une minorité, opposée à l'opinion de l'Assemblée, elle pourrait tenir celle-ci en échec.

A cela il a été répondu que le dernier mot appartiendrait à l'Assemblée même, puisque toute loi, toute résolution révisée par la commission de contrôle devait revenir à l'Assemblée même, qui se livrerait à une deuxième délibération.

Le même membre a objecté que la section de contrôle n'aurait pas une autorité suffisante pour la révision d'une loi votée par l'Assemblée. On comprend, a-t-il dit, qu'une cour soit appelée à réviser une décision du tribunal de première instance, parce qu'elle est placée à un degré plus élevé que le tribunal dont les jugements lui sont déferés; mais il n'en est pas de même ici.

A cette deuxième objection, il a été répondu que la section de contrôle n'avait nullement besoin d'occuper un rang plus élevé que l'Assemblée, puisqu'elle n'avait à remplir qu'un rôle nécessaire, celui du contrôle. On ne peut pas assimiler son mandat à celui d'une cour d'appel, puisque celui-ci peut annuler ou réformer une décision des premiers juges, tandis que la section de contrôle ne pourrait que provoquer une nouvelle délibération de la part de l'Assemblée.

Un autre membre a objecté que le projet de M.

Marcel Barthe ne répondait pas à une préoccupation générale, celle de la transmission des pouvoirs. D'après l'organisation actuelle de l'Assemblée et du pouvoir exécutif, l'un et l'autre doivent cesser d'exister au même instant, et, en disparaissant, ils laissent le pays en face pour ainsi dire du néant. Or, le projet de création d'une section de contrôle ne remédie en rien à ce grave inconvénient.

A cela M. Marcel Barthe a répondu que son projet ne se bornait pas à la création d'une section de contrôle, et qu'il proposait en même temps le renouvellement annuel de l'Assemblée par tiers et la prorogation des pouvoirs du président de la République. Ainsi, lorsqu'un tiers de l'Assemblée disparaîtrait, deux autres tiers resteraient en fonctions et l'Assemblée serait ainsi permanente.

Après avoir examiné le projet de M. Marcel Barthe au point de vue du moment actuel, on l'a examiné au point de vue de l'avenir, c'est-à-dire pour le cas où il serait applicable aux assemblées succédant à celle-ci. L'auteur de la proposition a fait observer que son système, si on l'appliquait à l'avenir, devrait subir certaines modifications.

Il faudrait qu'une loi décidât, par exemple, que le tiers ou les quatre des membres de l'Assemblée ferait partie d'une seconde Chambre pour toute la durée de la législature. Les députations de plusieurs départements pourraient être groupées pour élire dans leur sein, au scrutin secret, les membres devant composer la seconde Chambre.

Nul ne pourrait se soustraire à cette désignation, puisque la loi sous l'empire de laquelle il aurait été élu l'aurait averti qu'il pouvait être choisi pour faire partie d'une seconde Chambre. Les députations de plusieurs départements pourraient choisir ainsi les membres qui, par leur expérience et leur réputation, seraient les plus aptes à remplir la haute mission qu'on est convenu d'assigner à une Chambre haute. On éviterait ainsi de recourir aux théories si diverses et si contestables sur le mode de nomination et sur la composition d'une Chambre haute.

N'oublions pas, a dit M. Marcel Barthe, que les secondes Chambres, quelle qu'ait été leur dénomination, Conseil des Anciens, Sénat conservateur, Chambre des Pairs, etc., ont été jusqu'ici peu populaires en France. Elles y jouissaient de si peu de crédit et de si peu d'autorité morale, qu'après chaque révolution elles ont disparu sans qu'on prit même la peine de les dissoudre. Une seconde Chambre composée d'élus par le suffrage universel qui aurait reçu la consécration de l'Assemblée nationale aurait une autorité que n'ont jamais eue ces secondes Chambres sous les régimes précédents.

Un membre a objecté que, dans toute élection, il y a un courant qui semble irrésistible; il pourrait se faire qu'une Assemblée élue fût peu pénétrée de la nécessité du maintien des services administratifs, ou financiers, ou religieux existants. Si une Assemblée ainsi composée était chargée d'élire une seconde Chambre, elle la nommerait à son image, et ce rôle de conservateur qu'on voudrait lui assigner ne pourrait pas être rempli.

A cela il a été répondu que, par le renouvellement de l'Assemblée, les soubresauts que l'on redoute seraient évités. Les deux tiers restants de l'Assemblée et ceux du tiers sortant qui seraient réélus conserveraient les traditions de l'Assemblée.

La sous-commission a ensuite examiné ce qu'il y avait à faire actuellement, si le projet de M. Marcel Barthe était écarté. Elle a pensé qu'il faudrait, avant de prendre un parti sur ce sujet, s'entendre avec la première sous-commission chargée d'élaborer un projet sur les attributions des pouvoirs actuellement existants.

La sous-commission s'est ensuite occupée des divers modes de nomination d'une seconde Chambre. Elle a examiné successivement la nomination par les conseils généraux. Ce mode de nomination ne lui a pas paru de nature à donner à une Chambre haute l'autorité dont elle aurait besoin, surtout si l'on voulait lui conférer le droit de dissolution avec le concours ou sur la demande du président de la République.

La sous-commission s'est ensuite occupée du mode de nomination d'une seconde Chambre par le suffrage universel. A ce sujet, les opinions sont divisées sur le point de savoir s'il faut déterminer des catégories parmi lesquelles les choix devraient être faits, ou bien s'il faut laisser à la souveraineté des électeurs une pleine liberté pour les nominations.

Un membre a été d'avis qu'une seconde Chambre devrait être élue par des électeurs spéciaux. A cela il a été répondu qu'une Chambre élue par une minorité d'électeurs n'aurait aucune autorité en face d'une Assemblée élue par le suffrage universel direct.

La sous-commission s'est ajournée à vendredi prochain pour continuer la discussion de ces graves problèmes; elle a également décidé que M. Louis Passy serait invité à venir exposer devant elle l'amendement dont il est l'auteur.

Quelques-uns des membres de la sous-commission ayant fait observer qu'il y aurait inconvénient à ce que leurs opinions fussent publiées avant qu'ils les eussent complètement arrêtées, il a été décidé qu'on se bornerait à indiquer la marche de la discussion.

La publicité a été reconnue utile en ce qu'elle pouvait provoquer le concours de tous les membres de l'Assemblée et même de l'opinion publique par la voie de la presse pour la solution de questions qui intéressent le pays à un si haut degré.

LA SOUS-COMMISSION A L'ÉLYSÉE.

Nous recevons à la dernière heure les renseignements suivants sur l'entrevue qui a eu lieu ce matin entre M. Thiers et la sous-commission des Trente :

Il n'y a eu dans cette première entrevue qu'une discussion générale.

Mais on a pu remarquer des deux côtés un égal désir d'arriver à une prompt entente.

En résumé, l'esprit de conciliation a dominé dans cette entrevue.

La sous-commission a dû se réunir aujourd'hui, à quatre heures.

La lettre suivante vient d'être adressée par M. le duc de Gramont à M. le comte Daru, vice-président de la commission d'Enquête parlementaire sur le gouvernement de la Défense nationale :

Paris, le 28 décembre 1872.

Monsieur le président,

J'ai eu l'honneur de vous envoyer la lettre que j'ai écrite le 9 décembre, et dans laquelle j'opposais mes souvenirs aux déclarations de M. Thiers dans sa déposition devant la commission d'Enquête parlementaire.

Cette lettre, publiée dans les journaux, y soulève, depuis quelques jours, une polémique d'une grande violence.

Pour ma part, j'ai quelque peine à m'expliquer la passion qui envahit cette discussion. Ne dirait-on pas qu'il y va de l'intérêt de la France d'établir qu'en 1860 l'Autriche ne lui était pas sympathique? Ou bien faut-il arriver à cette triste conclusion qu'en France les questions de parti ont seules le privilège de passionner les citoyens.

On me rendra du moins cette justice que ce n'est pas moi qui ai provoqué ce débat. Pendant plus de deux ans j'ai gardé le silence, laissant toute la liberté du champ à ceux qui voulaient m'attaquer.

Il a fallu, pour me faire parler, que la déposition de M. Thiers vît le jour et qu'elle livrât au public des affirmations capables de l'induire en erreur.

Cette intervention inusitée du chef de l'Etat a créé une situation nouvelle et exceptionnelle dont je decline la responsabilité, et qui m'a imposé de nouveaux devoirs.

Qu'ai-je fait alors? J'ai fait venir mes papiers, que je ne garde jamais à mon domicile, et j'y ai cherché la vérité pour l'opposer aux déclarations inexactes.

Partisan de la réserve, comme j'en ai donné la preuve à la commission d'enquête, me résignant à regret, et contraint à sortir de celle que je m'étais imposée jusqu'à ce jour, malgré de bien vives et de bien respectables sollicitations, j'ai dit ce que je croyais suffisant pour convaincre.

J'ai réussi dans une grande proportion, j'en ai la preuve dans les témoignages qui affluent de toutes parts et me sont aussi précieux qu'honorables.

Mais, d'un autre côté, je vois des esprits sérieux, animés du désir sincère et loyal de trouver la vérité et de la dégager, quelle qu'elle soit, de cette multitude d'affirmations qui se croisent, je les vois, dis-je, réclamer avec instance une démonstration plus complète et plus positive.

Puisqu'il le faut, j'y consens, mais alors c'est à vous, monsieur le président, dont j'ai pu apprécier dans les séances de la Commission d'enquête parlementaire l'esprit indépendant et impartial, c'est à vous que j'adresse une explication complémentaire que j'avais réservée.

Du moment que j'ajoute quelque chose à ma déposition, ce que j'ajoute appartient de droit à la Commission d'enquête nationale, et je ne puis choisir, pour le lui faire parvenir, de meilleur intermédiaire qu'un de ses honorables présidents qui possède toute sa confiance, et qui la mérite à si juste titre.

Je ne veux ni discuter ni faire de polémique; je me borne à exposer des faits.

Je n'ai jamais prétendu que le cabinet de Vienne ait eu avec plaisir éclater la guerre de 1870; encore moins ai-je pu dire qu'il nous y avait encouragé. Bien au contraire, je suis convaincu, que cette guerre l'a surpris péniblement.

Je n'ai jamais parlé de nos relations avec l'Autriche avant la guerre, et vous remarquerez que, sur cette question, mon silence est absolu. Il le sera aussi longtemps que je le jugerai convenable.

Mais j'affirme que le cabinet de Vienne nous avait promis son concours pour la guerre de 1870, et j'oppose cette affirmation, accompagnée des preuves à l'appui, aux déclarations contraires que M. Thiers place dans sa déposition, soit qu'elles émanent de lui-même directement, soit qu'elles émanent d'autres personnages qu'il a mis en scène.

Voici les faits :

Le 23 juillet 1870, c'est-à-dire bien après la déclaration de guerre, M. l'ambassadeur d'Autriche

vint me voir au ministère des affaires étrangères et me remit deux dépêches de son gouvernement portant toutes les deux la date du 20 juillet, en me priant d'en prendre connaissance et me les laissant pour en prendre copie.

L'une de ces dépêches, faite pour être publiée et qui l'a été depuis, posait en principe la neutralité de l'Autriche, mettant un soin particulier à bien établir par des réserves et des précédents, que cette neutralité n'empêcherait pas les armements qui pourraient paraître utiles au point de vue de la sécurité de l'empire.

Cette neutralité, qui était proclamée d'accord avec nous et dont nous avions le secret, ne devait pas nous inquiéter. Mais pour prévenir tout malentendu, il y avait, comme je viens de le dire, une autre dépêche très complète et très explicite qui était écrite le même jour, qui me fut remise en même temps et laissée de même par M. l'ambassadeur d'Autriche pour en prendre copie.

Je ne suis pas le seul qui ait reçu la communication du 23 juillet 1870, et qui ait la copie des deux dépêches qui en faisaient l'objet.

Cette communication fut faite à Saint-Cloud et à d'autres membres du gouvernement.

Or, c'est de l'une de ces dépêches du 20 juillet 1870 qui m'ont été remises par M. l'ambassadeur d'Autriche signées par M. le ministre des affaires étrangères d'Autriche, c'est de l'une de ces dépêches, de celle qu'on n'a pas jugé à propos de publier, que, laissant de côté d'autres parties dont la divulgation ne me paraît pas opportune ni justifiée, c'est dis-je, de cette dépêche que j'ai extrait le passage suivant :

« Veuillez donc répéter à Sa Majesté et à ses ministres que nous considérons la cause de la France comme la nôtre et que nous contribuerons au succès de ses armes dans les limites du possible. »

Voilà donc ce que M. le prince de Metternich était chargé de répéter à l'empereur et à ses ministres. Puisqu'il recevait l'ordre de le répéter, cela indique qu'il l'avait déjà dit; et, en effet, fidèle à ses instructions, il ne tenait pas un autre langage.

J'ajouterai enfin que les assurances de concours envoyées le 20 juillet, remises et répétées le 23, avaient été également directement confirmées le 21 par M. le ministre des affaires étrangères lui-même.

On pourra discuter des journées entières sur les causes de la guerre; on ne parviendra jamais à effacer le caractère officiel de ces communications ni à empêcher qu'elles aient été faites.

Et, maintenant, je le demande à tout honnête homme, est-il vrai, oui ou non, que l'Autriche nous avait promis son concours pour la guerre de 1870?

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le duc de GRAMONT.

INFORMATIONS

Il a été décidé qu'à moins de circonstances graves et imprévues le Conseil des ministres ne se réunirait pas pendant les vacances parlementaires.

On rapporte que plusieurs maires ayant refusé d'afficher le discours de M. Dufaure, malgré la décision de l'Assemblée, souveraine, le ministre de l'intérieur sera interpellé sur les mesures qu'il a cru devoir prendre vis-à-vis de ces magistrats.

La première sous-commission des Trente s'est rendue hier à l'Élysée, et a été reçue par M. Thiers.

Une conversation, qui n'a pas duré moins de deux heures, a eu lieu. Ainsi que nous l'avions pressenti, on s'est borné à l'échange d'idées générales, qui, de part ni d'autre, ne constitue en rien une modification à la situation respectivement adoptée : du côté de M. Thiers, de demander avant tout, la création d'une seconde Chambre; et, du côté des Trente, de réclamer, tout d'abord, l'établissement de la responsabilité ministérielle.

Les petites vacances sont à peine ouvertes que, déjà, elles touchent à leur terme. Politiquement parlant, il n'y aura pas eu de vacances. La lettre de M. de Gramont, la démission de M. de Bourgoing, l'entrevue d'hier entre M. Thiers et la première sous-commission des Trente ont tenu l'opinion publique tout aussi éveillée que s'il n'y avait pas eu de suspension de séances législatives.

Pour la reprise de celles-ci, on annonce une interpellation dont l'importance n'échappera à personne, et qui aura pour objet principal la retraite de M. de Bourgoing, et, comme con-

séquence, tout ce qui se rattache à nos rapports, depuis un an, avec le gouvernement italien.

Il n'y aura plus, nous dit-on, d'entrevue entre M. Thiers et la Commission, jusqu'à la reprise des séances publiques de l'Assemblée.

L'extrême-gauche, a dit-on, l'intention de demander à M. de Goulard des explications au sujet de la dernière circulaire de M. Ducros, préfet de la Loire, qui partage avec MM. de Champvans et de Tracy, ses collègues du Gard et de la Savoie, l'honneur d'être un objet d'animadversion pour messieurs les rouges.

On sait que M. Ducros est l'énergique fonctionnaire qui a remplacé à Saint-Etienne le préfet assassiné par une bande d'abominables émeutiers.

Nous tenons de bonne source que les bruits, de nouveau mis en circulation, relativement à une reconstitution du cabinet, n'ont rien de sérieux.

La direction d'artillerie de Douai est scindée, assure-t-on, à dater du 1er janvier 1873, en deux directions, celle de Douai et celle de Saint-Omer.

M. Thiers a entre les mains le rapport de M. le général de Rivière sur l'affaire Bazaine, et, au sujet de cette affaire, il a eu une conférence avec M. le ministre de la guerre.

Quoiqu'il reste encore plus d'une formalité à remplir avant d'en arriver aux débats, qui, selon toute apparence, ne s'ouvriront pas avant deux mois d'ici, on a dû songer sérieusement à la constitution du conseil de guerre devant lequel le maréchal comparaitra.

C'est là une question des plus délicates, car on s'attend à plus d'une récusation, tant de la part des personnes désignées que la part de la défense, après constitution du conseil.

Un point qui paraît hors de doute, c'est que le conseil sera présidé par M. l'amiral Tréhouart.

Le mouvement préfectoral annoncé depuis si longtemps paraîtra, dit-on, vers le 5 janvier.

M. Camescasse, préfet du Cher, serait nommé préfet de Vaucluse, en remplacement de M. Delcussot, récemment décédé; M. Hendlé, préfet de Loir-et-Cher, serait nommé préfet du Cher et M. Saubot Damborgez remplacerait M. Hendlé, à Blois.

M. Saubot Damborgez est ce préfet qui fut révoqué l'année dernière à la demande des radicaux de l'Ariège. M. de Goulard a tenu à réparer les torts de son prédécesseur.

On dit qu'en dehors des négociations poursuivies pour la conclusion des nouveaux traités de commerce, nos agents ont reçu des instructions pour l'ouverture de négociations spéciales touchant les clauses qui régissent l'entrée en France des allumettes étrangères.

On sait que, de ce chef, des réclamations ont été adressées au gouvernement par les concessionnaires français.

M. Liscki, commissaire de police radical, chargé par le maire de Roanne, également radical, du service des mœurs, a été arrêté, vendredi, 20 décembre, par les soins du parquet, à la mairie de Roanne, sous l'inculpation d'attentat aux mœurs et d'outrage public à la pudeur.

(Paris-Journal).

Voici quelques détails sur les membres de l'ambassade japonaise reçue avant-hier, par M. Thiers :

Le chef n'a que trente-deux ans; il est membre de la famille impériale du Mikado et possède personnellement 35,000 hommes de troupe.

Les ambassadeurs qui l'accompagnent possèdent, comme leur chef, des troupes en propre, dont le nombre d'hommes s'élève à 10 ou 15,000.

Ils jouissent, dans leur pays, des privilèges dont jouissaient en Europe les grands d'Es-

pagne, qui avaient le droit de se couvrir devant le roi.

Ce sont donc les plus hauts personnages de l'empire japonais qui sont venus nous visiter.

Le Mikado a fait établir des relations télégraphiques entre le Japon et tous les pays européens. Il se propose, pour inaugurer solennellement ces communications, d'envoyer à chaque chef des nations européennes des télégrammes de félicitation.

Chronique locale et méridionale.

Un grand nombre de jeunes soldats sont partis dimanche de Cahors, par les divers trains. Ces recrues vont rejoindre leurs corps respectifs.

Une mesure très importante vient d'être résolue au sujet de l'instruction des hommes de recrue.

Le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux généraux et aux chefs de corps :

Versailles, 18 décembre.

Messieurs,

Les jeunes soldats de la classe de 1871 affectés à des corps d'infanterie stationnés en France, devant tous, dès qu'ils auront été habillés, équipés et, s'il est possible, armés, être dirigés des dépôts sur les bataillons actifs, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai arrêté les dispositions suivantes, au sujet de leur instruction :

Dans chaque corps, les hommes de recrue seront répartis par portions égales entre les compagnies actives.

Les capitaines sont chargés d'assurer leur instruction militaire jusqu'à la 1re classe de l'école de soldat exclusivement.

Les hommes passés à la 1re classe et à l'école de peloton seront instruits par bataillon.

Les compagnies de dépôts des corps de l'intérieur ne recevront pas de recrues; mais, lorsqu'elles seront réunies aux bataillons actifs leurs cadres concourront à l'instruction des hommes de recrue lorsqu'ils passeront à la 1re classe et à l'école de peloton.

Quant aux corps en Afrique, leurs dépôts stationnés en France ou en Algérie formeront les jeunes soldats à l'aide des cadres ou portions de cadres dont ils disposent.

Je vous prie d'assurer, chacun en ce qui vous concerne, l'exécution des prescriptions contenues dans la présente circulaire.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de la guerre, Général E. DE CISEY.

Il y a longtemps que cette modification était réclamée par tous les officiers. Ainsi, les malheureux cadres de dépôt cesseront de s'exténuier pour instruire, très-incomplètement, des hommes qu'ils ne doivent pas conserver, tandis que les officiers de compagnie auront, au contraire, à diriger l'instruction de ceux qui doivent rester leurs subordonnés.

M. le ministre de la guerre, vient, dit-on, de donner de nouveaux ordres pour que MM. les chefs de corps fassent exercer la surveillance la plus rigoureuse, afin d'empêcher la distribution dans les casernes des brochures dissolutionnistes.

D'après la Liberté, le nombre des signatures des pétitions dissolutionnistes, déposées sur le bureau de l'Assemblée, ne dépasse pas 80,000. Plus des deux tiers sont dépourvues de tout caractère d'authenticité.

Il paraît que les pétitions dissolutionnistes se colportent jusque dans les collèges; une liste a été, dit-on, introduite et signée, entre autres, dans la classe de philosophie du lycée de Lille, et on assure qu'elle a circulé dans les autres grandes classes.

Voilà ce qui se passe dans les lycées de province, tandis que M. Jules Simon fait une tournée électorale dans le département de la Marne qui ne le réélira certainement pas.

M. Paul Pignères, licencié en droit, est nommé suppléant du juge de paix du canton de Castelnaud, en remplacement de M. Limayrac, démissionnaire.

M. Baras, ancien vicaire de la Cathédrale, ancien curé de Lunegarde est mort à St-Céré, dans les premiers jours de la semaine dernière.

Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, à qui, vu son grand âge, le gouvernement vient de donner un coadjuteur, a fait don à la commune de Mérignac (Gironde), avec affectation spéciale aux besoins de l'école, d'un domaine estimé 40,000 fr.

Le Messager de Toulouse annonce la mort de M. Hippolyte de Naurois, une des notabilités du parti légitimiste à Toulouse. M. de Naurois est mort dans sa 85e année.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les rues de Cahors sont sillonnées en tout sens par les groupes officiels, se rendant chez les autorités. Aujourd'hui les visites de cérémonie, demain les visites de relations, les cordiales poignées de mains et les vœux pour l'année qui va s'ouvrir, exprimés sur tous les tons et dans toutes les formes.

Il nous revient que la vente, chez les marchands d'objets d'étranges, répond d'une façon satisfaisante aux frais qu'ils avaient hasardés pour répondre aux besoins du public. Puisse ce résultat être d'un bon augure pour le commerce de 1873 et nous consoler un peu des déceptions de 1872!

La durée des jours, en ce moment, du lever au coucher du soleil, est de 8 heures 11 minutes.

D'ici à la saint Silvestre, 31, les jours vont croître de quatre minutes.

Un décret inséré vendredi au Journal officiel fixe les prix de vente par l'administration des contributions indirectes des trois sortes de poudre dynamite qui seront mises à la disposition des consommateurs.

Bonne nouvelle pour les fumeurs! La manufacture des tabacs du Gros-Caillon fabrique en ce moment un nouveau type de cigare qui sera à la portée de toutes les bourses.

Ce cigare, un peu plus gros qu'une cigarette, est fabriqué pour l'intérieur avec du tabac de Saint-Domingue excessivement fort, et, pour l'enveloppe, avec des feuilles de Maryland.

La combinaison des deux parfums donne, paraît-il un résultat excellent. Le prix de ce cigare ne sera que de deux centimes et demi : deux pour un sou.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 17 décembre 1872.

- Mathématiques élémentaires. Physique: 1 de Colomb, 2 Bouygues. Philosophie. Dissertation latine: 1 Deloncle, 2 Babuel-Peyrissac. Mathématiques préparatoires. Version latine: 1 Babuel-Peyrissac, 2 Gez. Histoire: 1 Fargues, 2 Gasc. Langue allemande. Cours supérieur: 1 Deloncle, 2 Delmas. Cours élémentaire: 1 Calmels, 2 Ieres. Troisième. Instruction religieuse: 1 Mazeillé, 2 Dentraygues. Quatrième. id. 1 Baillan, 2 Marlas. Cinquième. Histoire et Géographie: 1 Desbans, 2 Cagnac. Sixième. id. 1 Nouvelle, 2 Pruniéras. Ecriture: 1 Valat, 2 Barriétis. Septième. id. 1 Verbas, 2 Lagaspie. Huitième. id. 1 Daynard, 2 Deltrieu. Classe préparatoire. — Première division. Histoire et géographie: 1 Couret, 2 Gatineau. Deuxième division. id. 1 Maury, 2 Cazes. Troisième division. id. 1 Gatineau, 2 Pinon. Enseignement secondaire spécial.

- Troisième année. Physique. 1 Bonnet, 2 Clary. Deuxième année. Instruction religieuse: 1 Claret, 2 Chainet. Première année. Comptabilité: 1 Vallés, 2 Bonnet. Année préparatoire. Histoire et géographie: 1 Lherm, 2 Moles.

Le Proviseur, RICHAUD.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 21 au 31 Décembre 1872.

Naissances.

Cros (Léonie-Jeanne), rue St-Pierre. — Brugidou (Emile), rue coin de Lastié. — Décas (Jean), à Merle. — Bastide (Eugène), rue Darnis. — Andral (Henri-Etienne), rue Capiscol. — Aladel (Guillaume-Victor), Boulevard nord. — Maysen (Marie-Jeanne-Martine-Isabelle), Fondue haute. — Selves (Antony), moulin de Labéraudie. — Deltheil (Marceline), à Lacapelle. — Colonge (Alphonse-François-Antoine), Boulevard nord.

Mariages.

Massatte (Adolphe-Pierre) et Guiraudies (Marie-Félide-Eliza). — Delpon (Jean) et Martory (Marguerite). — Alazard (René) et Alazard (Marie).

Décès.

Marty (Marie), 86 ans, rue coin de Lastié. — Pores (Lucie), 74 ans, rue de la Halle. — Lafon (Marc), garde le gué au chemin de fer, 34 ans, au roc de Peyret. — Vieussens (Françoise), 47 ans, à Labattoir. — Zuyetta (Jean-Edouard), vannier, 75 ans, rue Nationale.

CALENDRIER DU LOT. -- DEC.

Table with 3 columns: JOURS, FETES, POIRES. Rows include dates from 29 to 4 with corresponding events like 'Thomas', 'Eugène', 'Sylvestre', 'Circumcision', etc.

Pour la chronique locale: A. Layout

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuvedes-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

Dernières nouvelles

On dément formellement le bruit du rappel de M. Fournier, ministre de France à Rome.

Les ambassadeurs japonais sont invités au dîner diplomatique qui a lieu ce soir au ministère des affaires étrangères.

On assure que la démission de M. de Bourgoing, ambassadeur près le Saint-Siège, à Rome, est acceptée.

Plusieurs journaux annoncent que le général Rivière a terminé son rapport sur l'affaire Bazaine. Cette nouvelle est inexacte.

Les derniers avis de Chislehurst, ne confirment pas les bruits qui avaient couru sur la santé de Napoléon III. L'état de santé de l'ex-empereur, sans être complètement satisfaisant, n'inspire aucune inquiétude.

Bourse de Paris.

Paris, 31 décembre 1872, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and corresponding values: 53,20, 77,00, 87,15, 84,90.

## Bibliographie

MAGASIN ET BIBLIOTHÈQUE ILLUSTRÉS

ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION

De la Librairie HETZEL, 18, rue Jacob.

Les familles doivent une sérieuse reconnaissance aux éditeurs qui, depuis dix ans, ont préparé avec une volonté persévérante, dans le centre spécial de leur action, les éléments de la régénération littéraire et morale de la France par des publications, à l'usage de l'enfance et de la jeunesse, véritablement dignes de leur but. L'éducation publique, amenée par la force des choses sur le terrain par eux préparé, trouve enfin, à l'heure voulue, la moisson mûre et prête à faire. Nos enfants échapperont à la banalité, et, disons le mot, à la trivialité et à la bêtise de ce qui fut autrefois, en matière de lecture, notre premier enseignement et notre première récréation. Mieux élevés, mieux éduqués, pourvus dès la sortie du berceau de livres sains, aimables et intelligents, nos fils et nos filles auront été sur ce point plus favorisés que nous-mêmes. Ceux qui, depuis dix ans, sous les artifices d'une prospérité mensongère, avaient vu le mal et, avec une opiniâtreté digne de tous les éloges, y préparaient le remède, ceux-là peuvent dès à présent jouir de leur succès. L'heure des bonnes lectures est revenue. L'appétit de ce qui est moral, substantiel, et en même temps conforme au génie français, c'est-à-dire simple et spirituel, cet appétit, nous l'avons retrouvé. L'élan est donné : partout on est en quête de bons livres à l'usage de l'enfance et de la jeunesse ; on en cherchait autrefois, aujourd'hui on en trouve. L'éditeur Hetzel est à coup sûr, sans faire tort à aucun de ses honorables confrères, celui auquel les familles seront surtout redevables de l'abondance dans la qualité, succédant sur ce point à la disette où nous avons, nous, passé notre enfance. Grâce à l'excellent recueil publié par lui sous ce titre qu'il remplit si bien, grâce au *Magasin d'éducation et de récréation*, dont tous les pères prévoyants mettront un abonnement en tête des étrennes qu'il offrent à leurs enfants, depuis huit ans déjà les familles attentives savent qu'elles ont des lectures charmantes et pures à placer sous les yeux de leurs enfants.

Qu'on ne s'y trompe pas, nos premiers livres sont nos premiers maîtres et les plus écoutés. S'ils sont mauvais, ils sont les pires. S'ils sont bons, ils sont les plus utiles et les meilleurs. Heureux donc les en-

fant, qui ont les seize beaux et bons volumes du *Magasin d'éducation* comme base de leur bibliothèque. Ils pourront se dire, sans tomber dans le péché de fatuité qui est assez naturel à leur âge, que leurs pères n'en ont jamais eu autant.

Couronné exceptionnellement par l'Académie française, qui n'avait jamais accordé cette distinction à une œuvre collective, le *Magasin d'éducation*, dirigé d'une main si sûre et si délicate par MM. Macé, Stahl et Jules Verne est devenu une véritable institution de famille. Tout entier aux choses permanentes, ne faisant pas de sacrifice à la curiosité des événements quotidiens, qu'on ne peut sans inconvénient donner à juger à des enfants, ni même à des jeunes filles ou à des jeunes gens, ces seize volumes sont un véritable trésor de l'enfance et de la jeunesse, pourquoi ne dirions-nous pas de l'âge mûr ?

L'esprit, le goût, la raison ne sont-ils pas de tous les âges. Les récits de M. Verne, les si jolies leçons de science de M. Macé, les contes de morales familières écrits d'une main si vive et si ferme par M. Stahl, les petits chefs-d'œuvre de la littérature anglaise si habilement adaptés à notre usage par les divers rédacteurs du *Magasin*, les petits traités de science vulgarisée par nos plus célèbres spécialistes, ne sont-ils pas à notre usage aussi bien qu'à l'usage de nos fils et de nos filles ? Devant ce qu'on ne sait pas, est-on autre chose qu'un écolier, c'est-à-dire un enfant ?

La qualité littéraire, le mérite de la forme soit pour les textes, soit pour les dessins, la sûreté scientifique, ne rehaussent-ils pas tous les sujets ? Relisez les chefs-d'œuvre du genre qui abondent dans cet excellent recueil, et vous serez bientôt de mon avis. Quant aux images qui ornent et éclairent chacune de ses pages, est-ce que la vie des enfants, dessinée par Frœlich et par Froment, et, cette année, par une des plus jeunes et des plus solides célébrités de la peinture, M. Detaille, est-ce que tous ces ravissants tableaux, pris sur le vif par leur crayon, ne sont pas d'un tout aussi grand attrait pour les pères que pour les enfants ?

Autour de cette œuvre mère, le *Magasin d'éducation*, M. Hetzel a groupé toute une bibliothèque concourant au même but : instruire, intéresser la jeunesse, lui mettre de vraies bonnes choses sous les yeux, de vraies bonnes idées dans la tête. On sent qu'il n'est pas un des aimables ou utiles livres qui la composent qui n'ait été revu avec le soin, le scrupule, avec la sévérité du dernier regard qui assurent seuls les succès sans conteste.

Le concours des meilleurs et des plus savants esprits de notre époque, de nos plus habiles artistes,

était dû à cette œuvre méritoire, et ne lui a pas manqué. Chacun s'est empressé d'apporter ce qu'il avait de meilleur et de plus délicat dans l'esprit, sa cotisation morale, à cette sorte de souscription du talent en faveur des jeunes générations. Nos meilleurs écrivains ont compris, à l'exemple de MM. Verne, Stahl et Macé, qu'il ne s'agissait pas de descendre, mais de monter plutôt, pour atteindre au mieux dans cet art difficile d'écrire un beau livre à l'usage des premiers âges, et qu'une telle œuvre, puisée au meilleur de leur cœur, serait une préface excellente à leur œuvre générale, et leur préparerait, dans le lecteur enfant, l'homme même comme lecteur futur.

Comment préférer dans l'œuvre de Jules Verne, depuis *Cinq Semaines en ballon*, le *Capitaine Hatteras*, *Vingt mille lieues sous les mers*, les *Enfants du capitaine Grant*, le *Voyage au centre de la terre*, *De la terre à la lune* et *autour de la lune*, *Une Ville flottante* et les *Forçeurs de Blocus*, jusqu'aux *Aventures de trois Russes et de trois Anglais*, son dernier ouvrage, couronné par l'Académie en même temps que son œuvre complète ? — Lisez ce que vous n'avez pas lu, mais lisez tout.

J'ouvre le catalogue de l'année et j'y remarque : *L'Histoire du ciel*, livre tout nouveau de Flammarion ; les *Naufragés de l'île de Bornéo*, la dernière œuvre de Meyne Reed, et les deux volumes nouveaux du *Magasin d'éducation*. — J'y vois une nouvelle édition des *Contes et Récits de la morale familière* de Stahl, de la *Comédie enfantine* de L. Ratisbonne, couronnés précédemment aussi par l'Académie, le *Nouveau Robinson Suisse*, les *Aventures de Jean-Paul Choppard*, l'édition des contes de Perrault, illustrés par G. Doré. La célèbre édition de *Molière* dite de Sainte-Beuve, qui a voulu revoir et éclaircir d'une admirable préface-notice le beau livre que Tony-Johannot avait enrichi de ces 600 dessins que personne que lui ne referait. Les *Fables de La Fontaine*, illustrées de 100 grandes compositions d'Eugène Lambert, œuvre spirituelle et réfléchie qui vaudrait une étude à part ; *La Jeunesse des hommes célèbres* de Muller, *Le Roman Kalbris* d'Hector Malot, les *Aventures d'un petit Parisien*, et celles d'un *jeune Naturaliste* de Lucien Biart, le *Robinson suisse* de Stahl et de Muller, renouvelé, remis au courant de la science par Stahl, Muller et Macé, le *Renard de Goethe* de Kaulbach, à côté des *Animaux peints par eux-mêmes* de Granville, *L'Histoire d'une Bouche de pain*, les *Contes* et le *Théâtre du Petit Châteaude Macé*, des livres qu'on ne relit pas tous les jours ; — et, pour les enfants, les trente et quelques albums dont tous les textes sont dus à la plume de Stahl qui semble oublier les grands pour les petits.

Le *Premier Livre des enfants*, le plus beau et le plus intelligent des alphabets, illustré par Théophile Schuler, œuvre la série ; puis vient *L'Alphabet et L'Alphabétique* de M<sup>lle</sup> Lili. Ces trente albums-livres sont pour la moitié dessinés à miracle par Frœlich ; trois nouveaux, *La Révolte punie*, *L'Ours de Sibirie*, *Cadet Rousselet*, ce dernier imprimé en couleurs, mais sans ce fracas de couleurs criardes qui nous font horreur dans les albums anglais — et pour finir une perle fine : *Les Bonnes Idées* de M<sup>lle</sup> Rose, texte de Stahl, vignettes de M. Detaille, véritable petit chef-d'œuvre d'art en son genre. Si nous sommes encore malheureux, nos enfants, du moins, au milieu de toute ces richesses peu coûteuses, auront d'heureux instants ; et c'est bien quelque chose dans la maison, que la joie des enfants venant distraire les soucis des pères.

Si j'ai peu parlé des détails de l'exécution dans ces livres, c'est que le goût de l'éditeur et le talent des artistes associés à son œuvre en répond. Tous les talents sincères, aimables et vrais, Froment, Frœlich, Granville, Théophile Schuler, Kaulbach, Tony-Johannot, Ludwig Richter, O. Plech, Eugène Lambert, tous les talents pittoresques, Gustave Doré en tête, dans sa célèbre édition du Perrault, Féral, Bayard, Neuville, Riou, Benett, ont contribué, chacun suivant ses aptitudes, avec un tact toujours heureux, à composer ce remarquable écrivain. C'est le choix dans la distribution des travaux, c'est le scrupule dans l'exécution des textes et des sujets, qui met hors de pair la *Bibliothèque illustrée des Familles* de la maison Hetzel. Il y en a de plus fournies comme quantité peut-être, il n'y en a pas de plus riches en œuvres recommandables au jugement des plus difficiles, et où il serait plus difficile de trouver un livre vraiment médiocre.

— Les ouvrages illustrés de M. Figuié, publiés par la librairie Hachette, sont très-recherchés pour les étrennes. Citons particulièrement la deuxième édition des *Races humaines*, les huit autres volumes du *Tableau de la Nature* et les cinq volumes des *Vies des savants illustres*. Chaque volume se vend séparément, 10 fr.

Pour tous les extraits et articles non signés A. J. A. ou

# Le sieur BONNEMER, successeur,

(Boulevard sud, près la Mairie, Cahors.)

1873

## CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT  
DU LOT



EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layrou.

## ROZIÈRES

### COIFFEUR-PARFUMEUR

CAHORS.

ETRENNES RICHES

BONBONS EXTRA-FINS GARANTIS, MARRONS GLACÉS.

CARTONNAGES ET JOUETS D'ENFANTS.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Commune de Montcuq.

## ADJUDICATION

### DU

## DOMAINE

DE

### CAVENSAC

Le Maire de la commune de Montcuq, fait savoir que, le Dimanche 26 janvier 1873, à trois heures du soir, il sera procédé à la Mairie de cette commune, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur du domaine de Cavensac, légué par la famille de Puniat à la commune de Montcuq, pour servir à la fondation d'un Hospice dans cette ville.

La vente aura lieu en trois lots.

La mise à prix, montant de l'estimation faite par l'expert nommé par M. le Préfet, est fixée ainsi qu'il suit :

1 <sup>er</sup> Lot.....	42,160 francs.
2 <sup>me</sup> Lot.....	13,966
3 <sup>me</sup> Lot.....	7,370
Total....	63,496

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication est déposé au secrétariat de la Mairie, où il en sera donné connaissance aux personnes qui le requerront, tous les jours non fériés, de dix heures du matin à midi, et de deux heures à quatre heures du soir.

Fait à Montcuq, le 17 décembre 1872.

Le maire de Montcuq,

IRISSOU.

## CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

---

### HYDROCÉRASINE

OU Modérateur de la Transpiration

Cette Eau de toilette fait disparaître instantanément les odeurs plus ou moins fortes de la sueur.

Elle donne du ton à la peau, lui conserve sa souplesse, permet de longues marches, rend moins sensible le froid aux pieds, est un préservatif des engelures.

Précieuse pour la toilette délicate et journalière des Dames, elle rafraîchit, tonifie, raffermi les organes, les rejuvenit et calme les démangeaisons.

---

### LA VULNÉRINE

GUÉRIT toutes les Blessures récentes ou anciennes, Brûlures, Morsures, Piqures, d'insectes venimeux, etc.—PHILIPPE et C<sup>o</sup>, 24, rue d'Enghien, Paris, et chez les Pharmaciens, Droguistes, Herboristes.

A vendre en bloc ou en parcelles à jour de suite ou à échanger.

## LE JOLI DOMAINE

### DE VENTALOIS

Situé dans les communes de Sainte-Croix et Montcuq, à 4 kilom. de cette dernière ville.

Cette propriété est pourvue d'un petit château agréablement situé et d'autres bâtiments servant à l'exploitation rurale.

Contenance totale : 50 hectares, dont la majeure partie en terre labourable et prairies de très bonne nature, et le restant en vignes et bois.

S'adresser, pour les renseignements et traiter du prix de la vente, à MM. Gervais Boursiac, propriétaire, Agent d'affaires, demeurant à Moissac, et Castagné, Agent d'affaires à Lauzerte, qui se trouveront sur les lieux le Dimanche 8 décembre courant et jours suivants.

On fera les parcelles aussi petites qu'on le désirera.

Dix ans pour le paiement.

## THE CONTINENTAL

### WINEGROWERS ASSOCIATION, LIMITED

Capital : 5 millions de francs.

Siège principal bureaux et magasins, 2, Crown Buildings, Queen Victoria Street, en face la station de Mansion House, à la Cité (Londres—Angleterre). — Réunion des propriétaires des plus grands crus du Médoc, du Bordelais, du Midi, de la Bourgogne, de la Champagne, aussi de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie, de la Hongrie, du Rhin et de la Moselle, avec magasins et dépôts de tous les produits du Midi et de la France, tels que conserves alimentaires, spécialité de fruits confits, liqueurs de table, huiles d'olive surlines, etc. — Grand approvisionnement général pour l'Angleterre, les colonies, l'Inde et les États-Unis. — Commission et consignation de tous les produits du sol, tels que légumes, fruits, primeurs, truffes, etc. — Adresser les demandes, lettres et échantillons de toute sorte, franco, à MM. les Directeurs-Gérants de The Continental Winegrowers Association, Limited, 2, Crown Buildings, Queen Victoria Street, City (Londres—Angleterre).

# GRAND ÉTABLISSE<sup>MT</sup> DE PHOTOGRAPHIE

## M. Gustave KOLB, père

rue de la Mairie, maison Nouyrit, à Cahors